

Commune de Lécousse

Arrondissement Fougères – Vitré Département d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu du Conseil municipal du 03 mars 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le trois mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,

Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Adjoints ;

Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Evelyne FEUVRIER, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Roland FOUGERAY, Anne-Sophie GAUTIER, Judith GUEFFEN, Paul MUGNIER, Clotilde RAITE, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Myriam TOUCHARD, Conseillers municipaux.

Excusé(s): Joseph PELLEN (pouvoir à Mylène LE BERRIGAUD), Anne AUFFRET (pouvoir à Anne PERRIN), Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à M. le Maire), Patrick LECAUX.

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents : 18

Pouvoirs: 3

Date de la convocation : 24.02.2017

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2017.

1 - Subventions communales 2017

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau récapitulant les propositions annuelles des commissions pour un montant total de 49 599.29 €, conformément aux montants demandés par les différentes associations.

2 - Commissions des marchés

2.1 – Réfection préau Espace 13 – Devis :

Dans le cadre des investissements 2017, est programmée la réfection du préau de l'espace 13. Il s'agit de regrouper le local vélo avec l'ancien local du centre de loisirs, rendre accessible aux PMR les toilettes, reprendre le bardage extérieur et remplacer les menuiseries.

Pour la réalisation de ces travaux, une consultation a été réalisée auprès de différentes entreprises, et après analyse des offres, et sur proposition de la commission des marchés, *le Conseil municipal décide de retenir les devis suivants :*

- entreprise Martin (vérification couverture et faitage) pour un montant de 534.50 € HT
- entreprise Gullient (électricité, plomberie, chauffage) pour un montant de 4 454.67 € HT
- entreprise Grimault (bardage, menuiseries, aménagement intérieur et isolation) pour un montant de 15 957.08 € HT
- entreprise Tual (carrelage, faïence) pour un montant de 3 794.25 € HT

Soit un montant total de travaux de 24 740.50 € HT, soit 29 688.60 € TTC.

2.2 - Acquisition de vélos à assistance électrique - Devis :

En 2014, la commune a mis en place la location de 10 vélos à assistance électrique. Ces vélos sont aujourd'hui tous loués et des personnes sont sur liste d'attente.

Face à cette demande, l'entreprise Bouvet Motoculture, fournisseur des vélos en 2014, a été sollicitée pour la fourniture de 5 nouveaux vélos aux caractéristiques identiques.

Sur proposition de la commission, le Conseil décide :

- De retenir le devis de l'entreprise Bouvet Motoculture pour l'achat des 5 vélos à assistance électrique pour un montant de 5 996.25 € HT, soit 7 195.50 € TTC,
- D'accepter la proposition de contrat d'entretien de l'entreprise Bouvet Motoculture pour l'ensemble des 15 vélos du parc, pour un coût annuel de 55 € HT par vélo,
- D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à ces acquisitions et à la passation du contrat d'entretien.

2.3 - Construction d'un préau au cimetière - Mission architecte :

Dans le cadre du projet d'extension du cimetière, est prévue la construction d'un préau afin de permettre aux familles d'avoir un temps de recueillement avant les inhumations.

Pour assister la commune dans l'élaboration du projet, le dépôt du permis de construire et la réalisation d'un descriptif pour la consultation des entreprises, *le Conseil décide :*

- de retenir la proposition d'honoraires de l'architecte Laurent & Associés pour un montant de 2 200 € HT, soit 2 640.00 € TTC ;
- d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mission.

2.4 - Point à temps 2017 - Devis :

Pour la réalisation du point à temps 2017, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises.

Après analyse des offres, et sur proposition de la commission, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise Beaumont TP aux montants suivants :

- point à temps manuel : 910 € HT / tonne
- point à temps automatisé : 785 € HT / tonne

2.5 – Entretien des sols et des vitres du groupe scolaire Montaubert – Choix du prestataire suite à consultation :

L'entreprise Helleux Prestations de Services qui avait en charge l'entretien des vitres et des sols du groupe scolaire, ayant cessé son activité, une nouvelle consultation a été réalisée auprès de trois prestataires pour un nouveau contrat de 3 ans. Il s'agit de réaliser le nettoyage des sols et vitres 3 fois par an (aux vacances de Noël, pâques et d'été).

Après analyse des offres, et sur proposition de la commission, le Conseil :

- retient la proposition de la société DR-NET Nettoyage pour un montant annuel de 3 137 € HT soit 3 764 € TTC
- autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer le contrat correspondant.

2.6 - Pôle enfance:

Afin d'intégrer le pôle enfance aux contrats en cours d'entretien des bâtiments communaux, il convient de passer les avenants correspondants auprès des différents prestataires :

2.6.1 - Avenant au contrat de vérification et maintenance du matériel incendie :

La vérification et maintenance du matériel incendie est assurée par la société SFI depuis 2015 pour un contrat de 4 ans.

Pour le pôle enfance, il convient d'intégrer la vérification de :

- 2 alarmes type 4
- 11 extincteurs
- 23 blocs d'éclairage de secours

Le Conseil accepte l'avenant proposé par la société SFI d'un montant de 337.50 € HT / an, et autorise le Maire ou un Adjoint à le signer.

2.6.2 - Avenant au contrat de vérification des installations électriques et gaz :

La vérification annuelle des installations gaz et la vérification triennale des installations électriques sont effectuées par la société Véritas depuis 2015 pour une durée de 3 ans.

L'avenant proposé par Véritas prévoit :

- la vérification annuelle des installations gaz pour un montant de 90 € HT / an,
- la vérification triennale des installations électriques pour un montant forfaitaire de 210 € HT

Le Conseil accepte cet avenant et autorise le Maire ou un Adjoint à la signer.

2.6.3 – Avenant au contrat d'entretien des vitres des bâtiments communaux

En dehors du groupe scolaire Montaubert, l'entretien des vitres de bâtiments communaux est réalisé par la société BSF depuis pour 2015 un contrat de 3 ans.

Afin d'y intégrer le pôle enfance avec 3 interventions par an, le Conseil accepte l'avenant proposé par la société BSF d'un montant de 558 € HT / an, et autorise le Maire ou un Adjoint à le signer.

3 - Personnel - Création des emplois saisonniers des services techniques

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet pour les mois de juillet et août aux services techniques, selon rémunération statutaire.

Un jeune sera recruté pour la période du mois de juillet, et un autre jeune pour le mois d'août.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

4 - Référencement des indemnités de fonctions des élus

Par délibération n°2014_099, les indemnités de fonction des élus ont été fixées en référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique.

Le Conseil municipal décide que :

- les taux des indemnités votés par délibération n°2014_099 restent inchangés,
- le calcul de ces indemnités se fait par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

5 – Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Montaubert

A compter de la rentrée de septembre 2017, il est proposé de fusionner les directions de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Montaubert.

Ce projet sera soumis au prochain Conseil d'école du 16 mars prochain, et a, d'ores et déjà, reçu un avis favorable des instances départementales de l'éducation nationale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet de fusion.

6 - Projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN 12 - Avis du Conseil

L'Etat a engagé les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique pour la déviation de Beaucé par la RN 12.

Une concertation publique se déroule depuis le 30 janvier jusqu'au 03 mars 2017 et le Conseil municipal est invité a formulé un avis avant le 31 mars 2017.

M. le Maire présente au Conseil municipal les 4 variantes proposées dans le cadre des études d'aménagement de la RN 12.

La liaison Alençon – Fougères – Dol de Bretagne est un axe structurant et majeur pour le développement équilibré du territoire.

Il est précisé que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine réalisera, dans les mois qui viennent, une étude du contournement complet de l'agglomération de Fougères.

Au vu de ce rapport et des échanges, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à une variante par le sud avec départ au niveau de Cimette (commune de la Chapelle-Janson),
- de demander que l'emprise soit effectuée pour la réalisation d'une 2x2 voies dans le cadre d'une vision à long terme des infrastructures,
- de réitérer le vœu formulé par délibération du 14 octobre 2016, selon lequel il est souhaité d'intégrer, aux études menées, les problématiques de flux et les incidences sur les infrastructures existantes, jusqu'aux giratoires de Villeneuve / Pilais, et l'embranchement du barreau sur l'A84,
- de demander qu'il y ait des aménagements de liaisons entre les sièges d'exploitation agricole et les parcelles situées de l'autre côté de la future route.

7 - Questions diverses

- Dates des prochains Conseils municipaux :
 - Vendredi 24 mars 2017 budget
 - Vendredi 5 mai 2017
 - Vendredi 9 juin 2017
 - Jeudi 6 juillet 2017
 - Vendredi 8 septembre 2017

Sans autre question, la séance est levée à 22h45

**